

Certificat de protection du capital avec participation sur SMI® (Swiss Market Index) (Quanto USD) - Protection du Capital 100.00%

Conditions Finales (Indication)

Désignation SSPA

Certificat de protection du capital avec participation (1100)

Clôture des souscriptions 22 juillet 2022, 16:00 heures

Contact

+41 58 283 59 15

www.derinet.com

Ces instruments financiers sont considérés en Suisse comme des produits structurés. Ils ne sont pas assimilés à des placements collectifs au sens de la loi fédérale sur les placements collectifs de capitaux (LPCC) et ne sont donc pas soumis aux dispositions de la LPCC ni au contrôle de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA.

Les investisseurs supportent le risque de crédit de l'Emetteur et du Garant.

Résumé

Le résumé doit être lu comme une introduction au prospectus. La décision de placement ne doit pas se fonder sur le résumé, mais sur toutes les indications figurant dans le prospectus. La responsabilité de l'émetteur concerné vis-à-vis du contenu du résumé ne peut être engagée que si les informations qui y figurent sont trompeuses, inexactes ou contradictoires par rapport aux autres parties du prospectus.

Informations importantes sur les Valeurs mobilières

Emetteur	Vontobel Financial Products Ltd., DIFC Dubai (pas de rating)
Garant	Vontobel Holding AG, Zurich (Moody's Long Term Issuer Rating A2)
Lead Manager	Bank Vontobel AG, Zurich
ISIN / Numéro de valeur / Symbole	CH1183003438 / 118300343 / USMAGV
Désignation SSPA	Certificat de protection du capital avec participation (1100), voir également www.sspa.ch
Fixing Initial	22 juillet 2022
Date de Paiement	29 juillet 2022
Fixing Final	22 juillet 2024
Date de Remboursement	29 juillet 2024
Remboursement	voir "Remboursement" infra
Sous-Jacent	SMI® (Swiss Market Index)
Type de règlement	Règlement en espèces

Informations importantes sur l'offre ou l'admission à la négociation

Prix d'Emission	USD 1'000.00
Taille d'émission	25'000 Certificat de protection du capital avec participation, la taille peut être augmentée
Investissement minimum	1 Certificat de protection du capital avec participation
Début de l'offre au public	11 juillet 2022
Expiration de l'offre au public	Conformément à l'article 55 LSFIn, l'offre au public de Valeurs mobilières expire à l'échéance des Valeurs mobilières ou – dans le cas où un Nouveau prospectus de base n'a pas été approuvé et publié avant le dernier jour de validité du Prospectus de base – à la fin de la durée de validité du Prospectus de base.
Nature de l'offre	Offre au public en Suisse, avec dépôt et publication des Conditions Finales auprès de l'organe de contrôle (SIX Exchange Regulation)
Clôture des souscriptions	22 juillet 2022, 16:00 (la période de souscription peut être clôturée plus tôt en cas d'évolution des conditions du marché ou lorsque la taille maximale a été atteinte).

Restrictions de vente	États-Unis, ressortissants américains / EEE / Grande-Bretagne / Dubai/DIFC / Russie et Biélorussie; le Prospectus de base contient d'autres restrictions de vente
Cotation / Admission à la négociation	Sera demandée auprès de la SIX Swiss Exchange (segment principal).
Marché secondaire	L'Émetteur ou le Lead Manager a l'intention, dans des conditions normales de marché, de fournir un marché secondaire pendant toute la durée du produit, mais n'assume aucune obligation légale de le faire. Les cours journaliers indicatifs de ce produit sont disponibles sur www.derinet.com .

Description du produit

Ces produits se caractérisent à l'échéance par une Protection du Capital. Ils offrent également une participation à la performance du Sous-Jacent limitée à la hausse par un Cap (valeur maximale). Le montant du remboursement à l'échéance dépend du fixing final du Sous-Jacent: si le fixing final du Sous-Jacent est supérieur au Prix d'Exercice (à concurrence maximum du Cap), l'investisseur reçoit en plus de la Protection du Capital un montant équivalent à la Participation définie à la performance du Sous-Jacent. A défaut, le remboursement équivaut à la Protection du Capital (voir «Remboursement» ou «Modalités de remboursement» pour plus de détails).

Conditions du Produit¹

ISIN / Numéro de valeur / Symbole	CH1183003438 / 118300343 / USMAGV								
Prix d'Emission	USD 1'000.00								
Devise de Référence	USD; l'émission, le négoce et le remboursement s'effectuent dans la Devise de référence								
Fixing Initial	22 juillet 2022; Cours de clôture déterminé par l'agent de calcul								
Date de Paiement	29 juillet 2022								
Dernier Jour de Négocier	22 juillet 2024 (17:00, heure locale Zurich)								
Fixing Final	22 juillet 2024; Cours de clôture déterminé par l'agent de calcul								
Date de Remboursement	29 juillet 2024								
Sous-Jacent	SMI® (Swiss Market Index) (plus de détails sur le Sous-Jacent, voir plus bas) <table border="1"> <tr> <td>Prix de Référence Spot</td> <td>CHF 10'988.74</td> </tr> <tr> <td>Prix d'Exercice</td> <td>CHF 10'988.74 (100.00%*)</td> </tr> <tr> <td>Niveau du Cap</td> <td>CHF 12'637.05 (115.00%*)</td> </tr> <tr> <td>Nombre de Sous-Jacents</td> <td>0.091</td> </tr> </table> <p style="text-align: right;">* en % du Prix de Référence Spot</p>	Prix de Référence Spot	CHF 10'988.74	Prix d'Exercice	CHF 10'988.74 (100.00%*)	Niveau du Cap	CHF 12'637.05 (115.00%*)	Nombre de Sous-Jacents	0.091
Prix de Référence Spot	CHF 10'988.74								
Prix d'Exercice	CHF 10'988.74 (100.00%*)								
Niveau du Cap	CHF 12'637.05 (115.00%*)								
Nombre de Sous-Jacents	0.091								
Participation	100.00%								
Protection du capital	USD 1'000.00 (100.00% du Prix d'Emission)								
Remboursement	<ul style="list-style-type: none"> - Si le fixing final du Sous-Jacent est supérieur ou égal au Prix d'Exercice, un paiement en espèces est remboursé en plus de la Protection du capital. Le paiement en espèces correspond à la différence positive entre le fixing final - mais au maximum le Cap - et le Prix d'Exercice, multiplié par la Participation et le Nombre défini de Sous-Jacents. - Si le fixing final du Sous-Jacent est inférieur au Prix d'Exercice, la Protection du capital est remboursé. 								
Modalités de Remboursement pour règlement en espèces	Remboursement = Protection du capital + MAX {(SF-X)*B*P ; 0} B = Nombre de Sous-Jacents P = Participation X = Prix d'Exercice SF = Fixing Final du Sous-Jacent à concurrence du Cap								
Protection contre le risque de change	Oui (Quanto USD). Le remboursement n'est pas soumis au taux de change entre la monnaie du Sous-jacent et la Monnaie de Référence. Les montants dans la monnaie du Sous-jacent sont convertis dans la Monnaie de Référence en utilisant un taux de change de 1 : 1.								
Valeur actuelle nette de la composante obligataire à l'émission	USD 940.002 (IRR implicite: 3.142%)								

¹ Toutes les données indiquées sous la rubrique "Conditions du Produit" sont indicatives et peuvent être modifiées (voir aussi "Mentions légales").

Parties

Émetteur	Vontobel Financial Products Ltd., DIFC Dubai (pas de rating)
Garant	Vontobel Holding AG, Zurich (Moody's Long Term Issuer Rating A2)
Keep-Well Agreement	Avec Bank Vontobel AG, Zurich (Moody's Long Term Deposit Rating: Aa3)
Lead Manager	Bank Vontobel AG, Zurich
Agent payeur et Agent de calcul	Bank Vontobel AG, Zurich
Surveillance	La Banque Vontobel AG est agréée en tant que banque en Suisse et est soumise à la surveillance prudentielle de l'Autorité Fédérale de Surveillance des Marchés Financiers FINMA. Vontobel Financial Products Ltd. est une société enregistrée au Dubai International Financial

Centre (DIFC) pour fournir des services financiers sur le territoire du DIFC ou depuis le DIFC et soumise à la surveillance prudentielle de Dubai Financial Services Authority (DFSA) en tant que société de catégorie 2 agréée pour effectuer les opérations d'investissement pour compte propre. Vontobel Holding AG n'est pas un intermédiaire financier soumis à la surveillance prudentielle. Vontobel Holding AG et Vontobel Financial Products Ltd. en tant que sociétés du groupe sont soumises à la surveillance complémentaire et consolidée de la FINMA.

Les Coûts et les Frais

Commission de distribution Le Prix d'Émission inclut la Commission de distribution jusqu'à 0.25% p.a. Les Commissions de distribution peuvent être payés sous forme d'escompte sur le Prix d'Émission ou sous forme d'un paiement unique et/ou périodique à un ou plusieurs intermédiaires financiers.

Informations Supplémentaires

Taille d'émission	25'000 Certificat de protection du capital avec participation, la taille peut être augmentée
Titres	Les Produits Structurés sont émis sous la forme de droits-valeurs non matérialisés. Pas de titres, pas d'impression.
Dépositaire	SIX SIS AG
Clearing / Settlement	SIX SIS AG, Euroclear Brussels, Clearstream (Luxembourg)
Droit applicable / For	Droit Suisse / Zurich 1, Suisse
Publication de communiqués et ajustements	Tous les communiqués relatifs aux produits à l'attention des investisseurs ainsi que les ajustements des conditions des produits (p. ex. suite à des corporate actions) sont publiés dans la rubrique «Historique produit» du produit correspondant sur www.derinet.com . Concernant les produits cotés à la SIX Swiss Exchange, les communiqués sont également publiés sur www.six-swiss-exchange.com conformément aux directives applicables.
Résiliation anticipée	Possible uniquement pour des raisons fiscales ou autres raisons exceptionnelles, ainsi qu'en cas d'aucune position ouverte (comme décrit plus en détail dans le Prospectus de Base).
Marché secondaire	L'Émetteur ou le Lead Manager a l'intention, dans des conditions normales de marché, de fournir un marché secondaire pendant toute la durée du produit, mais n'assume aucune obligation légale de le faire. Les cours journaliers indicatifs de ce produit sont disponibles sur www.derinet.com .
Cotation / Admission à la négociation	Sera demandée auprès de la SIX Swiss Exchange (segment principal).
Investissement minimum	1 Certificat de protection du capital avec participation
Quantité de négoce minimum	1 Certificat de protection du capital avec participation

Traitement fiscal en Suisse

Impôt sur le revenu	Ce produit entre dans la catégorie des titres transparents à intérêt unique prédominant (IUP). Le rendement calculé sur la composante obligatoire du produit pour toute la durée de détention est soumis à l'impôt fédéral direct (taxation modifiée de la différence). Concernant les produits en devise étrangère, on retiendra que les cours quotidiens appliqués pour la conversion peuvent constituer un élément déterminant.
Impôt anticipé	Pas soumis à un impôt anticipé
Droit de timbre de négociation	Les transactions sur le marché secondaires sont soumises au droit de timbre suisse (TK22). Un droit de timbre peut également être prélevé en cas de livraison du sous-jacent.
Informations générales	<p>Les transactions et les paiements relatifs à ce produit peuvent être soumis à d'autres taxes (étrangères), impôts et/ou retenues à la source, notamment une retenue à la source conformément à l'article 871 (m) du Code des Impôts Fédéral des Etats-Unis. Tous les paiements au titre de ce produit seront effectués après la déduction des taxes et retenues à la source.</p> <p>L'imposition mentionnée est un résumé non exhaustif du traitement fiscal en vigueur pour les investisseurs privés domiciliés en Suisse et ne fait pas foi.</p> <p>Les conditions spécifiques afférentes aux investisseurs ne sont toutefois pas prises en compte. On retiendra que la législation fiscale suisse et/ou étrangère ainsi que la pratique déterminante de l'administration fiscale suisse et/ou étrangère peuvent être modifiées à tout moment. En outre, de nouvelles obligations en matière d'impôts ou de taxes peuvent être prévues (éventuellement avec un effet rétroactif).</p> <p>Il est recommandé aux investisseurs potentiels de s'adresser à leur conseiller fiscal personnel pour évaluer les conséquences fiscales de l'achat, de la détention, de la vente ou du remboursement de ce produit, notamment dans le cadre d'une juridiction étrangère.</p>

Description du Sous-Jacent

SMI® (Swiss Market Index)

En tant qu'indice des valeurs-vedettes, le SMI® est l'indice d'actions le plus important de Suisse et comprend les 20 principaux titres de l'indice de marché global d'actions de Suisse (Swiss Performance Index). Il couvre une majeure partie de la capitalisation totale du marché suisse des actions.

Les valeurs mobilières présentées ici ne sont ni parrainées, ni approuvées, ni vendues, ni recommandées par la SIX Swiss Exchange. Toute responsabilité est exclue. Le SMI® est une marque déposée de la SIX Swiss Exchange et son utilisation est soumise à licence.

Identification:	ISIN CH0009980894 / Bloomberg <SMI Index>
Agent de calcul:	SIX Swiss Exchange
Bourse à terme:	Eurex; l'agent de calcul peut, en toute équité, désigner une autre Bourse à terme
Performance:	Consultable sur https://www.six-group.com/exchanges/indices/
Détails du calcul de l'indice:	Consultable sur https://www.six-group.com/exchanges/indices/
Ajustements dans le calcul de l'indice:	Consultable sur https://www.six-group.com/exchanges/indices/

Perspectives de gain et de perte

Un gain éventuel peut résulter de la participation à la performance positive du Sous-jacent (en fonction du niveau de Participation). Ce gain est toutefois limité à la hausse par le Cap.

A l'échéance, ces produits garantissent une Protection du capital définie en pour cent: dans les cas des produits qui ne sont pas garantis à 100%, l'investisseur peut recevoir un montant inférieur au Prix d'Emission à l'échéance. On notera également que la participation à la performance du Sous-jacent est limitée par le niveau de Participation et par le niveau du Cap.

Même si le cours du Sous-Jacent enregistre une évolution positive le cours du produit peut coter nettement en dessous du Prix d'Emission pendant sa durée de vie. L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait que les fluctuations de cours du Sous-Jacent mais également d'autres facteurs peuvent exercer une influence négative sur la valeur des produits structurés.

Hypothèses et restrictions relatives aux scénarios de marché

Les scénarios de marché décrits ci-après ont pour vocation de fournir aux investisseurs un aperçu simplifié des principaux éléments qui influencent la performance du certificat. Pour une analyse précise des scénarios de gain et de perte, il est impératif de se référer aux formules et définitions contenues dans les Conditions Finales (par exemple à la section "Remboursement"), car les présents scénarios ont été simplifiés pour une meilleure compréhension. A l'exception des certificats pour lesquels l'un des éléments suivants est désigné comme Sous-Jacent (certificat sur devises ou taux, par exemple), les effets de ces facteurs de risque sont exclus de la présentation simplifiée des scénarios.

- Risques de change
- Risques de taux
- Risques de volatilité
- Risque d'émetteur
- Emprunt de référence (cas de défaut ou de remboursement)
- Les frais et commissions liés au certificat ainsi qu'à son acquisition et à sa détention

Scénarios de marché

Gain maximum:	Performance du Sous-Jacent ajustée, limitée par le Cap
Perte maximum:	Limitée au niveau de la Protection du Capital
SCENARIO POSITIF	
Performance indicative du certificat:	de 0% à la Performance ajustée du Sous-Jacent, limitée par le Cap
Evolution nécessaire du Sous-Jacent:	- Participation ajustée à la hausse du cours du Sous-Jacent - Limitée par le Cap
BREAK EVEN	
Performance indicative du certificat:	0%
Evolution nécessaire du Sous-Jacent:	- Performance ajustée du Sous-Jacent + niveau de Protection du Capital = niveau du Prix de Référence au moment de l'investissement
SCENARIO NEGATIF	
Performance indicative du certificat:	Plafonnée au niveau de la Protection du Capital
Evolution nécessaire du Sous-Jacent:	- Le cours de clôture du Sous-Jacent est inférieur au niveau du Prix de Référence au moment de l'investissement - la perte maximale est limitée au niveau de la Protection du Capital

Principaux risques pour les investisseurs

Risque de devise

Si le ou les Sous-Jacents(s) est/sont libellé(s) dans une autre devise que la Devise de Référence du produit, les investisseurs doivent retenir, d'une part, que ces Sous-Jacents peuvent comporter des risques en raison des fluctuations de change, et d'autre part, que le risque de perte ne dépend pas uniquement de l'évolution des Sous-Jacents, mais est également lié à l'évolution défavorable de l'autre/des autres devise(s). Ceci n'est pas valable pour les produits dotés d'une protection contre le risque de change (structure Quanto).

Risques de marché

L'évolution des valeurs mobilières sur le marché dépend en particulier de la tendance suivie par les marchés des capitaux, qui sont eux-mêmes influencés par la situation générale de l'économie mondiale ainsi que les conditions cadres politiques et économiques en vigueur dans les pays concernés (risque de marché). Les facteurs modifiant les prix du marché tels que les taux d'intérêt, les cours des matières premières ou les volatilités peuvent avoir un impact négatif sur l'évaluation du Sous-Jacent ou du Produit Structuré.

Risque de perturbation

Des risques de perturbation des marchés (par ex. interruptions des opérations de négoce ou des marchés boursiers ou suspension des opérations), de perturbation des règlements ou d'autres événements imprévisibles concernant les Sous-Jacents respectifs et/ou leurs bourses ou marchés boursiers sont également susceptibles de survenir pendant la durée de vie des Produits Structurés ou à leur échéance. De tels événements peuvent avoir une incidence sur la date de rachat et/ou sur la valeur des Produits Structurés.

En cas de restrictions des opérations, de sanctions ou d'événements similaires, l'Émetteur est en droit, afin de calculer la valeur du Produit Structuré, d'inclure, à sa seule discrétion, les instruments Sous-Jacents à leur cours le plus récent, à une juste valeur qui sera déterminée à sa seule discrétion, voire sans valeur, et/ou de suspendre la cotation du Produit Structuré ou de procéder à sa liquidation anticipée.

Risques liés au marché secondaire

L'Émetteur ou le Lead Manager prévoient de maintenir régulièrement des cours d'achat et de vente dans des conditions de marché normales. Toutefois, ni l'Émetteur ni le Lead Manager ne sont tenus d'offrir des cours d'achat et de vente aux investisseurs pour des volumes déterminés d'ordres ou de valeurs mobilières. Il n'existe aucune garantie quant à une liquidité donnée ou un spread donné (i.e. l'écart entre les prix d'achat et de vente), de sorte que les investisseurs n'ont pas l'assurance de pouvoir acheter ou vendre les Produits Structurés à un moment donné ou à un cours donné.

Risque d'émetteur

La valeur des Produits Structurés peut non seulement dépendre de l'évolution du Sous-Jacent, mais également de la solvabilité de l'Émetteur et du Garant qui peut évoluer pendant la durée du Produit Structuré. L'investisseur est exposé au risque de défaut de l'Émetteur et du Garant. De plus amples informations sur la notation de Bank Vontobel AG et de Vontobel Holding AG sont disponibles dans le "Prospectus de Base".

Risques liés aux conflits d'intérêts éventuels

Il peut y avoir des conflits d'intérêts au sein des sociétés du Groupe Vontobel qui pourraient avoir un impact négatif sur la valeur des Produits Structurés.

Par exemple, les sociétés du Groupe Vontobel peuvent effectuer ou participer à des opérations de négoce et de couverture portant sur le Sous-jacent. Ils peuvent également exercer d'autres fonctions relatives aux Produits Structurés (par exemple en tant qu'Agent de Calcul, Sponsor indicel et/ou Teneur de Marché) qui leur permettent de déterminer la composition du Sous-jacent ou de calculer sa valeur. Les sociétés du Groupe Vontobel peuvent également recevoir des informations non publiques relatives au Sous-jacent. Il convient également de noter que le paiement de commissions de distribution et d'autres commissions à des intermédiaires financiers pourrait entraîner des conflits d'intérêts au détriment de l'investisseur, car cela pourrait inciter l'intermédiaire financier à distribuer de préférence à ses clients des produits à commission plus élevée. En tant que teneur de marché, les sociétés du Groupe Vontobel peuvent déterminer elles-mêmes dans une large mesure le prix des Produits Structurés et le déterminer sur la base de divers facteurs et considérations de résultat.

Veillez également prendre note de la description plus détaillée des conflits d'intérêts potentiels et de leur incidence sur la valeur des produits structurés contenus dans le Prospectus de Base.

Restrictions de vente

Tout produit acheté par une personne à des fins de revente ne peut en aucun cas être proposé dans un territoire dans des circonstances qui contraindraient l'émetteur à enregistrer dans ce territoire tout autre document relatif à ce produit.

Les restrictions figurant ci-dessous ne doivent pas être considérées comme des indications définitives quant à la possibilité de commercialiser ce produit dans un territoire. Des restrictions supplémentaires concernant l'offre, la vente ou la détention de ce produit sont susceptibles de s'appliquer dans d'autres territoires. Tout investisseur dans ce produit doit solliciter des conseils spécifiques avant toute revente.

États-Unis, ressortissants américains

Les valeurs mobilières n'ont pas été et ne seront pas enregistrés en vertu de la loi américaine de 1933 sur les valeurs mobilières (« Securities Act of 1933 »), dans sa version modifiée (ci-après le « Securities Act »), et ils ne peuvent être ni proposés ni vendus aux États-Unis d'Amérique, à des ressortissants américains (« U.S. persons », tel que ce terme est défini dans la Réglementation S (« Regulation S ») du Securities Act) ou pour le compte ou au bénéfice de tels ressortissants.

Leur négociation n'a pas été et ne sera pas approuvée par la Commodity Futures Trading Commission des États-Unis selon le Commodity Exchange Act des États-Unis ni par aucune autre commission étatique de valeurs mobilières. La Commodity Futures Trading Commission ni aucune autre commission étatique de valeurs mobilières ne s'est prononcée sur le caractère exact ou adéquat du Prospectus de Base. Le Prospectus de Base ne peut être utilisé ni mis en place aux États-Unis.

Les valeurs mobilières ne seront en aucun cas, directement ou indirectement, proposés, vendus, échangés ou livrés aux États-Unis, à des ressortissants américains (« U.S. persons », tel que ce terme est défini dans la Réglementation S (« Regulation S ») du Securities Act) ou pour le compte ou au bénéfice de tels ressortissants.

L'offrant reconnaît qu'à aucun moment il ne proposera ni ne vendra les valeurs mobilières, dans le cadre de leur distribution, sur le territoire des

États-Unis, à des ressortissants américains (« U.S. persons », tel que ce terme est défini dans la « Regulation S » du Securities Act) ou pour le compte ou au bénéfice de tels ressortissants.

Le terme « États-Unis », tel qu'utilisé dans le présent document, fait référence aux États-Unis d'Amérique, à ses territoires et possessions, à tout État le constituant, au District de Columbia et à toute autre enclave du gouvernement des États-Unis, de ses agences ou ses organismes.

Espace Économique Européen (EEE)

Concernant chaque État membre de l'Espace économique européen, toute personne qui offre des valeurs mobilières déclare et convient qu'elle n'a pas offert, et qu'elle n'offrira pas, au public dans l'État membre concerné les valeurs mobilières qui font l'objet de l'offre visée par le présent Prospectus de Base, tel que complété par les Conditions Finales, sauf à tout moment:

- (a) à des personnes répondant à la définition d'investisseurs qualifiés au sens du Règlement Prospectus;
- (b) à moins de 150 personnes physiques ou morales (autres que les investisseurs qualifiés tels que définis dans le Règlement Prospectus), sous réserve de l'obtention de l'accord préalable du Lead Manager pour une telle offre; ou
- (c) dans toute autre circonstance relevant des articles 1(3), 1(4) et/ou 3(2)(b) du Règlement Prospectus,

sous réserve qu'aucune offre de valeurs mobilières n'oblige l'émetteur ou le Lead Manager à publier un prospectus conformément à l'article 3 du Règlement Prospectus.

Aux fins de la disposition ci-dessus, l'expression "offre de valeurs mobilières au public" concernant des valeurs mobilières dans un État membre désigne une communication adressée sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit à des personnes et présentant une information suffisante sur les conditions de l'offre et sur les valeurs mobilières à offrir, de manière à mettre un investisseur en mesure de décider d'acheter ou souscrire ces valeurs mobilières, et l'expression "Règlement Prospectus" désigne le règlement (UE) 2017/1129 et inclut toute mesure d'application dans l'État membre concerné.

Royaume-Uni

Outre les restrictions énoncées dans les restrictions de vente relatives à l'Espace économique européen (voir ci-dessus), il convient de signaler les points suivants concernant le Royaume-Uni.

L'offrant des produits reconnaît :

- (a) pour tout produit dont l'échéance est inférieure à un an, (i) qu'il est une personne dont l'acquisition, la détention, la gestion et la cession de placements constituent des activités professionnelles courantes (pour son propre compte ou en tant que mandataire), et (ii) qu'il n'a proposé ou vendu ni ne proposera ou vendra de produits à aucune personne dont l'acquisition, la détention, la gestion et la cession de placements ne constituent pas des activités professionnelles courantes (pour son propre compte ou en tant que mandataire) ou dont il est raisonnable de penser qu'elle achète, détient, gère ou cède des placements à titre non professionnel (pour son propre compte ou en tant que mandataire). Dans le cas contraire, toute émission des produits constituerait une infraction à la section 19 du Financial Services and Markets Act 2000 (ci-après le « FSMA ») de la part de l'émetteur ;
- (b) qu'il n'a communiqué ni provoqué la communication, et ne communiquera ni ne provoquera la communication d'une invitation ou incitation à investir (au sens de la section 21 du FSMA) reçue ses soins uniquement à l'occasion d'une émission ou d'une vente de produits pour laquelle la section 21(1) du FSMA ne s'applique pas à l'émetteur ou au garant (le cas échéant) ; et
- (c) qu'il s'est conformé et se conformera à toutes les dispositions applicables du FSMA concernant toute action entreprise en relation avec des produits au Royaume-Uni, à partir du Royaume-Uni ou impliquant le Royaume-Uni de quelque manière que ce soit.

DIFC/Dubai

Ce document se rapporte à une „Exempt Offer“ conformément aux dispositions du Market Rules Module (MKT) de la Dubai Financial Services Authority (DFSA). Ce document ne doit être distribué qu'aux personnes autorisées à le recevoir selon la Rule 2.3.1 MKT. Aucune autre personne ne doit recevoir ce document ni s'en prévaloir. La DFSA n'assume pas la responsabilité du contrôle ou de la vérification d'un quelconque document en lien avec une Exempt Offer. La DFSA n'a ni approuvé ce document, ni entrepris une démarche quelconque pour en vérifier le contenu et n'assume pas la responsabilité de telles mesures. Les valeurs mobilières auxquelles ce document fait référence peuvent être illiquides ou soumises à des restrictions concernant leur revente. Les acheteurs potentiels des valeurs mobilières proposées sont tenus de soumettre ces dernières à leur propre Due Diligence. Si vous ne comprenez pas le contenu de ce document, vous être prié de consulter un conseiller financier autorisé.

Russie et Biélorussie

Les valeurs mobilières ne doivent pas être vendues à un ressortissant russe ou à une personne physique résidant en Russie ou à une personne morale, une entité ou un organisme établi en Russie conformément à l'article 5 septies du Règlement (UE) 833/2014 et à l'article 23 du règlement SR 946.231.176.72 du Conseil Fédéral Suisse du 4 mars 2022 (chacun tel que dans la version en vigueur, une "Mesure Restrictive"), sauf dans les circonstances respectives qui y sont mentionnées. Les valeurs mobilières ne doivent pas non plus être vendues à un ressortissant biélorusse ou à une personne physique résidant en Biélorussie ou à une personne morale, une entité ou un organisme établi en Biélorussie conformément à l'article 1 sexvicies du Règlement (UE) 765/2006 et à l'article 21 du règlement SR 946.231.116.9 du Conseil fédéral suisse du 16 mars 2022 (chacun tel que dans la version en vigueur, également une "Mesure Restrictive"), sauf dans les circonstances respectives qui y sont mentionnées. Ces restrictions s'appliquent aussi longtemps que la mesure restrictive respective est en vigueur.

Autres informations concernant les risques et les restrictions de vente

Veillez prendre connaissance des autres restrictions de vente et facteurs de risques détaillés dans le Prospectus de Base.

Mentions legales

Documentation relative aux produits

Le présent document («Conditions Finales (Indication)») comprend les conditions indicatives non contraignantes relatives au produit. Les Conditions Finales (Indication), contiennent des conditions indicatives qui peuvent être modifiées. Les Conditions Finales sont généralement mises à disposition au Fixing Initial. Avec le «Vontobel Swiss Base Prospectus for the Issue of Securities» (le «Prospectus de Base») dans sa dernière version en vigueur, les Conditions Finales (Indication), rédigées en allemand (les versions en langues étrangères sont des traductions ne faisant pas foi) constituent la documentation globale indicative et non contraignante pour ce produit (le «Prospectus indicatif») et doivent ainsi impérativement être lues conjointement au Prospectus de Base et ses suppléments éventuels. Les termes spécifiques figurant dans les Conditions Finales (Indication), mais qui n'y sont pas définis prennent la signification qui leur est donnée dans le Prospectus de Base. En cas d'incohérence entre les présentes Conditions Finales (Indication) et le Prospectus de Base, les dispositions des Conditions Finales (Indication) prévalent. L'Émetteur et/ou la Bank Vontobel AG ont le droit à tout moment de rectifier des fautes d'écriture ou de calcul ou toute autre erreur manifeste dans les présentes Conditions Finales (Indication), d'y effectuer des modifications rédactionnelles ainsi que de corriger d'éventuelles incohérences ou de compléter d'éventuelles lacunes dans les dispositions sans l'approbation des investisseurs. L'Émetteur n'est pas tenu d'émettre le produit. Le Prospectus indicatif peut être demandée auprès Bank Vontobel AG, Structured Products Documentation, Bleicherweg 21, 8002 Zurich, Suisse (téléphone: +41 58 283 59 15) et être consultée sur le site Internet www.derinet.com. Vontobel n'assume aucune responsabilité en cas de publication sur d'autres plateformes en ligne. Les communications en rapport avec ce produit sont rendues valides par leur publication, conformément aux indications du Prospectus de Base. En cas de remplacement du Prospectus de Base par une nouvelle version, les Conditions Finales (Indication) doivent être lues conjointement avec la dernière version en vigueur du Prospectus de Base (la «nouvelle version du Prospectus de Base») (i) qui a remplacé le Prospectus de Base ou (ii), si une ou plusieurs nouvelles versions du Prospectus de Base ont été publiées, la dernière version publiée du Prospectus de Base et la notion de Prospectus indicatif doivent être interprétés en conséquence. L'Émetteur approuve l'utilisation du Prospectus de Base (y compris de ses éventuelles nouvelles versions) conjointement avec les Conditions Finales (Indication) en rapport avec une offre au public des produits par un intermédiaire financier autorisé à soumettre de telles offres.

Autres indications

Cette présentation et les indications qu'elle contient ne constituent pas une recommandation du sous-jacent cité; elles n'ont qu'un but informatif et ne représentent ni une offre, ni une invitation à faire une offre ou une recommandation en vue de l'achat de produits financiers. Toutes les indications sont fournies sans garantie. Elles ne sauraient dispenser d'un conseil indispensable avant d'effectuer toute opération portant sur des produits dérivés. Seul l'investisseur qui connaît tous les risques que comporte l'opération envisagée, et qui est en mesure, économiquement parlant, d'assumer les pertes qui pourraient en résulter, devrait envisager la réalisation de telles opérations. Nous vous renvoyons en outre à la brochure «Risques inhérents au commerce d'instruments financiers» que vous pouvez commander auprès de notre institut. Dans le cadre de l'émission et/ou de la distribution de produits structurés, les sociétés du Groupe Vontobel peuvent indemniser directement ou indirectement des tiers pour des montants variables (voir «Les Coûts et les Frais» pour plus de détails). Ces provisions sont escomptées dans le prix d'émission. Sur demande, votre organisme de distribution vous fournira de plus amples informations à ce sujet. Pour toute question relative à nos produits, nous nous tenons à votre disposition les jours ouvrables bancaires de 08h00 à 17h00 au numéro de téléphone +41 58 283 59 15. Veuillez noter que toutes les conversations sur cette ligne sont enregistrées. Lors de votre appel, nous considérons que vous acceptez cette procédure.

Modifications significatives depuis le dernier rapport annuel

Sous réserve des indications fournies dans les présentes Conditions Finales et le Prospectus de Base, aucune modification significative n'est intervenue au niveau de la situation patrimoniale ou financière de l'Émetteur resp. du Garant depuis la date de référence ou la clôture du dernier rapport annuel ou du rapport intermédiaire de l'Émetteur ou, le cas échéant, du Garant.

Responsabilité relative au Prospectus

Bank Vontobel AG est responsable du contenu du Prospectus Indicatif et déclare présentement que, à sa connaissance, les indications fournies sont exactes et qu'aucune information importante n'a été omise.

Zurich, 11 juillet 2022 / Deritrade-ID: 1429247707

Bank Vontobel AG, Zurich

Votre conseiller/-ère clientèle se tient à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire.

Bank Vontobel AG
Gotthardstrasse 43, CH-8022 Zurich
Telephone +41 58 283 71 11
Internet: <http://www.derinet.com>

Banque Vontobel SA
Rue du Rhône 31, CH-1204 Genève
Téléphone +41 58 283 26 26
www.derinet.com